



## Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

**Mandat** Jacques Morand, Pierre-André Page, Markus Bapst, Jean-Pierre Siggen, Bruno Jendly, Jean-Denis Geinoz, Gilbert Cardinaux, Jean-Louis Romanens, Laurent Thévoz et Pierre Mauron

MA 4026.11

### Institut Adolphe Merkle – sous-sol

#### I. Résumé du mandat

Par mandat déposé et développé le 11 mai 2011, il est demandé au Conseil d'Etat de réaliser un sous-sol pour la livraison, le dépôt et le stockage de marchandises avec accès pour petits véhicules de transport.

Dans le cadre de la transformation des anciens locaux de la clinique Garcia, l'Institut Adolphe Merkle (ci-après AMI), destiné aux nanosciences, doit se doter de locaux répondant aux exigences que nécessitent de telles recherches. Le bâtiment C, qui sera déconstruit et refait à neuf avec des dispositions de locaux adaptés à l'AMI, se compose d'un niveau inférieur partiellement hors sol vu la déclivité du terrain et de trois niveaux de laboratoires. Le dernier étage sera équipé d'un auditoire pour une petite partie et d'importants locaux techniques pour recevoir les imposantes installations des ventilations des locaux et des chapelles de laboratoires.

L'utilisation des locaux tels que projetés nécessite l'approvisionnement et le stockage de différents types de fournitures, notamment des produits toxiques.

#### II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat suit attentivement le développement du projet de transformation de la Clinique Garcia avec l'objectif d'offrir à l'Institut Adolphe Merkle un lieu et un outil de travail adéquats pour la réalisation de sa mission scientifique, ceci dans les meilleurs délais. Il a dû constater que, vu la complexité de cette réalisation, le temps prévu pour les travaux préliminaires a dû être prolongé pour pouvoir présenter un projet de qualité.

Le projet actuel, qui propose de détruire le bâtiment C (chemin des Verdiers 6) pour le remplacer par une nouvelle construction, offre en effet plusieurs avantages par rapport à une transformation. Ces avantages se situent surtout au niveau de l'enveloppe énergétique (le nouveau bâtiment satisfera aux standards Minergie) et de la pérennité des investissements réalisés. L'ensemble du site gagnera aussi au niveau architectural et les deux bâtiments anciens (chemin des Verdiers 2 et 4) seront mieux préservés et mis en valeur.

Pour les besoins de l'AMI, une construction sur cinq niveaux est prévue, dont trois occupés entièrement par les laboratoires et les bureaux. D'importantes surfaces techniques et de maintenance ainsi qu'un auditoire de 120 places et son foyer d'accès s'y ajoutent.

La possibilité de réaliser un sous-sol pour les besoins de l'Institut a été analysée par le Conseil d'Etat qui ne souhaite pas retenir cette proposition pour les raisons suivantes :

- > La Direction de l'AMI n'estime pas nécessaire pour son fonctionnement de disposer de locaux de stockage accessibles par des petits véhicules. En effet, l'Institut se trouve à proximité des facultés des sciences sur le plateau de Pérolles et des synergies peuvent être trouvées pour l'approvisionnement des produits et l'évacuation des déchets.
- > La création d'un sous-sol qui puisse être desservi par des véhicules nécessite un terrassement conséquent pour aménager une rampe d'accès. D'après les architectes, la configuration du terrain au chemin des Verdiers, en particulier à l'emplacement du nouveau bâtiment, rend difficile une telle intervention.
- > La construction du sous-sol et les aménagements extérieurs nécessaires à son accessibilité engendreraient des coûts disproportionnés par rapport à l'utilité d'un tel investissement.
- > Cet ajout, en particulier la rampe d'accès, altérerait l'harmonie du parc qui est une caractéristique du lieu.

En conclusion, le Conseil d'Etat vous propose de refuser ce mandat.

*Fribourg, le 20 septembre 2011*